Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil du statut de la femme

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08605-1
ISSN 0705-6435

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre déléguée à la Condition féminine,

Monique Gagnon-Tremblay

Québec, juin 1987

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre déléguée à la Condition féminine
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le treizième rapport annuel du Conseil du statut de la femme qui porte sur l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Francine C. McKenzie

Québec, juin 1987

Table des matières

Première partie 9

1.1 Structure 9

1.1.1 Le Conseil

1.1.1.1 La composition 9

1.1.1.2 Les réunions de l'assemblée des membres du Conseil 10

1.1.2 Les comités 10

1.1.2.1 Le Comité de planification 10

1.1.2.2 Le Comité sur la publicité non sexiste 10

1.1.2.3 Le Comité sur les vidéoclips 10

1.1.2.4 Le Comité d'orientation de *La Gazette des femmes* 10

1.1.2.5 Le Comité d'expertes sur les nouvelles technologies de la reproduction 11

1.1.2.6 Le Comité sur les droits économiques des conjoints 11

1.1.2.7 Le Comité sur la question de la déréglementation 11

1.1.3 Les ressources humaines 11

1.1.3.1 La Direction générale 11

— Le Secrétariat général et les Services juridiques 11

— Les Services administratifs 11

1.1.3.2 La Direction de la recherche et de l'analyse 11

— Le Service de la recherche 11

— Le Centre de documentation 12

1.1.3.3 La Direction de Consult-Action 12

1.1.3.4 La Direction des communications 12

— Le Service de l'information 12

— Le Service Action-Femmes 12

1.1.4 L'organigramme du Conseil 13

1.1.5 Ressources financières pour l'exercice 1986-1987 14

1.2 Objectifs et actions du Conseil 14

1.2.1 Les objectifs 14

1.2.2 Les actions 14

1.2.2.1 La formation et la socialisation 14

— La désexisation des manuels scolaires 14

— La formation professionnelle au secondaire 15

1.2.2.2 La santé 15

— Les nouvelles technologies de la reproduction 15

— Le réaménagement d'équipements en obstétrique 15

— Le sondage de la Corporation professionnelle des médecins sur l'accouchement 15

— Atelier Femmes et santé 15

1.2.2.3 Les questions économiques 16

— L'équité salariale 16

— Le revenu minimum garanti 16

— Portrait socio-économique des femmes de la région des Laurentides 16

Deuxième partie 17

2.1 Les avis au Gouvernement 17

2.1.1 Les avis au Gouvernement concernant les modifications législatives 17

2.1.1.1 Le partage des biens familiaux en cas de divorce 17

2.1.2 Les avis au Gouvernement concernant la question des ressources 17

2.1.2.1 La Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux 17

2.1.2.2 Le Comité de consultation sur la politique familiale 17

2.1.2.3 Le financement des groupes de services pour les femmes 18

2.1.3 Les avis au Gouvernement concernant diverses questions qui intéressent certains organismes publics 18

2.1.3.1 La prévention des abus sexuels envers les jeunes 18

Troisième partie 19

3.1 Les faits saillants 19

3.1.1 Nouvelles technologies de la reproduction 19

3.1.2 Maladies transmises sexuellement 19

3.1.3 Promotion de la santé des femmes 19

3.1.4 Rencontre internationale 20

3.1.5 Rencontres interprovinciales 20

3.1.6 Mémoire au CRTC 20

3.1.7 Mémoire à la Commission d'étude sur les municipalités 20

3.1.8 Production de guides d'animation 20

3.1.9 Production de vidéos 20

3.1.10 Production d'un livre 20

3.1.11 Production d'une brochure **21**

3.1.12 Lancement de la Recherche auprès des groupes de femmes **21**

3.2 Activités régulières **21**

3.2.1 La Présidence — relations de presse et relations publiques **21**

3.2.2 Information à la population **21**

3.2.3 Production de *La Gazette des femmes* **22**

3.2.4 Le Centre de documentation **22**

3.2.5 Soutien aux groupes de femmes **23**

3.2.6 Les services administratifs **23**

3.2.7 Productions audiovisuelles **24**

3.2.8 Conférences **24**

3.2.9 Stands d'information **24**

3.2.10 Concours Déméritas-Éméritas **24**

3.2.11 8 mars **25**

3.2.12 Protection des non-fumeurs **25**

Quatrième partie **27**

4. Perspectives 1987-1988 **27**

Première partie

1.1 Structure

1.1.1 Le Conseil

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-59), il doit, lorsque le requiert la ministre responsable, en l'occurrence la ministre déléguée à la Condition féminine, donner son avis sur toute question qui lui est soumise relativement aux sujets qui concernent l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. Il doit de plus saisir la ministre de tout problème ou question qu'il juge de nature à nécessiter une action gouvernementale. Il doit enfin communiquer à la ministre les constatations qu'il a faites, les conclusions auxquelles il arrive, faire les recommandations appropriées et s'assurer qu'on y donne suite.

Le Conseil peut aussi, lorsqu'il le juge utile ou nécessaire et avec l'approbation de la ministre, entreprendre des études ou faire effectuer des recherches sur les sujets qui relèvent de son mandat.

Sur toute question ayant trait à la condition féminine, le Conseil peut recevoir et entendre des requêtes et suggestions d'individus et de groupes ainsi que fournir de l'information au public.

À cet égard, le Conseil offre divers services à la population: Action-femmes donne des renseignements téléphoniques et reçoit des plaintes, Consult-Action intervient auprès des groupes de femmes, le Centre de documentation est ouvert au public et le magazine *La Gazette des femmes* est distribué gratuitement.

1.1.1.1 La composition

Le Conseil se compose de sa présidente ainsi que de dix membres nommées par le Gouvernement, soit:

— quatre sur recommandation des associations féminines:

- Jocelyne Juneau, vice-présidente, directrice des services aux personnes et à la communauté du Conseil des services sociaux et de la santé — du 7 juillet 1982 au 3 avril 1987
- Ruth Selwyn, directrice-fondatrice du Centre de gestion pour femmes du YWCA de Montréal — du 15 mai 1986 au 15 mai 1990
- Solange Fernet-Gervais, directrice du Centre action bénévole Normandie — du 22 août 1984 au 22 août 1988
- Danaë Theodorakopoulos, conseillère à la protection de la jeunesse, Conseil des services sociaux Ville-Marie — du 19 janvier 1984 au 3 avril 1987

— deux sur recommandation des milieux universitaires:

- Diane Girard, avocate — étude Bouchard, Larouche et Brossard, Chicoutimi — du 6 décembre 1983 au 6 décembre 1987
- Claire McNicoll, directrice de l'enseignement et de la recherche à la Télé-Université du Québec — du 31 octobre 1984 au 31 octobre 1988

— deux sur recommandation des groupes socio-économiques:

- Louise Abel Potvin, directrice générale de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or — du 15 mai 1986 au 15 mai 1990
- Louise Fecteau, directrice générale de l'Association des manufacturiers canadiens — du 1er mai 1985 au 1er mai 1989

— deux sur recommandation des syndicats:

- Céline St-Pierre, professeure au Département de sociologie, UQAM — du 1er mai 1985 au 1er mai 1989

• Carole Gingras-Larivière, permanente au Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	du 3 avril 1985 au 3 avril 1989

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, de la Justice, du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, des Affaires culturelles, des Communications, de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

1.1.1.2 Les réunions de l'assemblée des membres du Conseil

Le Conseil doit, selon son règlement de régie interne, tenir au moins six réunions par année. Dans un esprit de rapprochement avec la population et en particulier avec les groupes de femmes, le Conseil siège à Québec et en région où il profite de l'occasion pour entendre des représentantes d'associations ou de groupes locaux. Cette année, le Conseil s'est réuni à six reprises, cinq fois à Québec et une à Sherbrooke.

À l'une de ses réunions, le Conseil a reçu entre autres les représentants du secrétaire du Conseil du trésor afin de faire le point sur le dossier de la condition féminine au sein de ce Ministère.

1.1.2 Les comités

Les comités du Conseil ont pour rôle d'étudier des questions particulières, de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport de leurs constatations et de leurs recommandations. Ils secondent le Conseil dans l'exercice de son mandat en favorisant une consultation plus large et ils lui permettent ainsi de développer des orientations qui correspondent au mieux à la réalité et aux besoins des femmes. Des sept comités du Conseil, trois sont des comités permanents, les autres sont de nature ad hoc.

1.1.2.1 Le Comité de planification

Ce comité permanent a pour mandat de suggérer au Conseil des orientations quant aux objectifs particuliers d'une année, aux moyens d'analyser, de contrôler et d'évaluer les réalisations et quant aux méthodes les plus appropriées pour recevoir les propositions des diverses directions.

Le Comité est composé de la présidente, de la vice-présidente, de deux membres du Conseil et de la secrétaire générale. Les directrices des communications, de Consult-Action et de la recherche sont aussi associées à ses travaux. Le Comité s'est réuni une fois cette année.

1.1.2.2 Le Comité sur la publicité non sexiste

Le mandat de ce comité permanent est d'inciter les intervenants du domaine de la publicité, notamment les annonceurs et les agences de publicité, à faire disparaître de leurs messages toute trace de sexisme et de discrimination envers les femmes. Pour réaliser cet objectif, le Comité organise à chaque année le concours Déméritas-Éméritas.

La présidente, la secrétaire générale et la directrice des communications, ainsi qu'une coordonnatrice et des représentantes de groupes de femmes et d'organismes composent le Comité.

1.1.2.3 Le Comité sur les vidéoclips

À la suite de la recherche entreprise lors de l'exercice précédent sur la violence et le sexisme dans les vidéoclips, ce comité a été créé, cette année, avec le mandat d'approfondir la question et de suggérer des moyens d'intervention auprès des différents types de clientèle visés par cette problématique.

Le Comité se compose d'une membre et de la secrétaire du Conseil, de la directrice des communications, de trois employées permanentes et de deux personnes ressources externes. Il s'est réuni à deux reprises au cours du dernier exercice.

1.1.2.4 Le Comité d'orientation de La Gazette des femmes

Cet autre Comité permanent a pour mandat d'établir et de réviser au besoin les orientations développées dans les pages du magazine *La Gazette des femmes* publié par le Conseil. Son travail consiste à évaluer les sujets des dossiers et des principaux articles proposés, à faire la critique des numéros publiés, à étudier les projets relatifs aux activités de promotion ou à l'abonnement, et à veiller à ce que le magazine remplisse son rôle d'information tant en fonction des préoccupations du Conseil que des besoins de sa clientèle.

Outre la présidente, une membre du Conseil et la secrétaire générale, le Comité regroupe la directrice des communications, le personnel de la rédaction ainsi que des représentantes de la Direction de la recherche, de celle de Consult-Action, des servi-

ces de la documentation, d'Action-Femmes et de la Direction générale. Le Comité s'est réuni une fois en 1986-1987.

Un comité de lecture, composé de quelques membres du Comité d'orientation, passe en revue et commente l'ensemble des articles à paraître dans chaque numéro. Ce sous-comité du Comité d'orientation a tenu six réunions au cours du dernier exercice.

1.1.2.5 Le Comité d'expertes sur les nouvelles technologies de la reproduction

Mis sur pied en 1985, ce comité suit de très près les nombreux développements dans le domaine de la reproduction artificielle, commande des études spécifiques, établit des stratégies d'intervention, d'information et d'animation sur le sujet et recommande au Conseil des propositions sur les divers aspects des nouvelles technologies de la reproduction.

Le Comité se compose de la présidente, de deux membres et de la secrétaire du Conseil, des directrices des communications, de Consult-Action et de la recherche, ainsi que d'expertes de différentes disciplines. Le Comité s'est réuni huit fois en 1986-1987.

1.1.2.6 Le Comité sur les droits économiques des conjoints

Ce comité a été mandaté pour produire un avis sur le partage des biens des époux en cas de divorce. À ce mandat s'ajoute l'étude de la question de la définition des conjoints légaux et des conjoints de fait.

Le Comité se compose de deux membres du Conseil, de la secrétaire générale et de deux agentes de recherche. Elles ont tenu deux réunions au cours de l'année.

1.1.2.7 Le Comité sur la question de la déréglementation

Ce comité a été créé, cette année, aux fins d'analyser le rapport gouvernemental sur cette question, d'en étudier les conséquences sur la condition féminine et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet.

Deux membres du Conseil, la secrétaire générale, la directrice de la recherche et une agente de recherche composent le Comité. Il s'est réuni à deux reprises pour exécuter son mandat.

1.1.3 Les ressources humaines

Au plan administratif, le Conseil du statut de la femme est rattaché au Conseil exécutif. Au plan politique, il relève du Premier ministre ou du ministre qu'il désigne, en l'occurrence la ministre déléguée à la Condition féminine qui en est la répondante devant l'Assemblée nationale.

La direction du Conseil est assumée par la présidente qui a le titre de dirigeante d'organisme. Elle dirige les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable. La présidente est de plus la porte-parole officielle du Conseil ; elle voit à la mise en oeuvre de ses décisions, elle signe les documents qui engagent le Conseil, elle agit à titre de directrice générale.

1.1.3.1 La Direction générale

La Direction générale regroupe la Présidence, le Secrétariat général, les Services juridiques et les Services administratifs. Elle compte 15 employées.

— Le Secrétariat général et les Services juridiques

La secrétaire du Conseil assume notamment la coordination des divers comités et la responsabilité de la gestion des documents. Elle assiste le Conseil dans l'élaboration de ses objectifs dont elle structure la réalisation en plans annuel et triennal. Elle est la responsable de l'application, au Conseil, de la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale et elle coordonne les activités juridiques de l'organisme.

— Les Services administratifs

Les Services administratifs voient à la gestion quotidienne des ressources humaines, financières et matérielles de l'ensemble du Conseil. Ils ont la responsabilité des services auxiliaires et ils assurent la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

1.1.3.2 La Direction de la recherche et de l'analyse

Cette direction comprend le Service de la recherche et le Centre de documentation. Elle compte 13 employées.

— Le Service de la recherche

Ce service a un double mandat. Il réalise les études et les analyses à la base des avis et des recommandations que le Conseil adresse au Gouvernement. Il produit en plus des recherches sur des problèmes de toute nature auxquels sont confrontées les Québécoises.

— Le Centre de documentation

Ce service répond tant aux besoins du Conseil, particulièrement ceux du Service de la recherche, qu'à ceux de la population en général, en matière de documentation sur la condition des femmes. Unique au Québec, le Centre de documentation est sollicité par une clientèle diversifiée et il répond de plus à nombre de demandes provenant de régions dépourvues de ressources documentaires. Il assiste les personnes dans leur recherche.

Le Centre de documentation est aussi le service qui veille à la bonne marche du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit également la liste de classement des documents administratifs prévue par l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et il la rend accessible pour consultation sur place.

1.1.3.3 La Direction de Consult-Action

L'aspect conseil du mandat du Conseil du statut de la femme prend appui sur les recherches qu'il effectue mais aussi, pour une bonne part, sur les relations privilégiées et continues avec le mouvement des femmes qu'il a su établir depuis sa création. C'est à cet égard que se situe le rôle de la Direction de Consult-Action dont les agentes relèvent et communiquent au Conseil les besoins exprimés par les groupes de femmes à qui elles offrent des services d'organisation, de coordination et de consultation. Cette direction compte 27 employées.

Présente dans tout le Québec par ses neuf bureaux régionaux, la Direction de Consult-Action soutient l'organisation et le développement des groupes de femmes, seconde la consolidation de réseaux et suscite la concertation régionale en initiant des échanges entre les groupes.

1.1.3.4 La Direction des communications

Cette direction regroupe les services de l'information et d'Action-Femmes. Elle compte 19 employées.

— Le Service de l'information

Ce service a pour mandat d'assurer l'information du public en général. À cette fin, il publie d'une part un magazine bimestriel de 36 pages, *La Gazette des femmes*, qui offre une information variée et représentative de la condition féminine au Québec, une présentation des problèmes auxquels elle est confrontée et des solutions suggérées tant par le Conseil que par d'autres organisations. D'autre part, le Service de l'information gère les relations avec les médias, produit divers documents (communiqués, brochures, revues, montages audiovisuels, vidéos), offre un service de conférences et voit à l'organisation de la participation du Conseil à divers événements (salons, expositions).

— Le Service Action-Femmes

Ce service offre aux individus une consultation téléphonique sur les droits des femmes et les ressources à leur disposition. Toutes les femmes du Québec peuvent profiter gratuitement de ce service, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h, grâce à une ligne watt sans frais.

Action-Femmes reçoit aussi des demandes écrites. Il enregistre également les plaintes de ses correspondantes, recueille des données et produit des rapports sur les questions d'ordre individuel qui préoccupent les femmes. Ces renseignements constituent une source additionnelle qui alimente la réflexion globale du Conseil quant aux besoins des femmes.

Organigramme

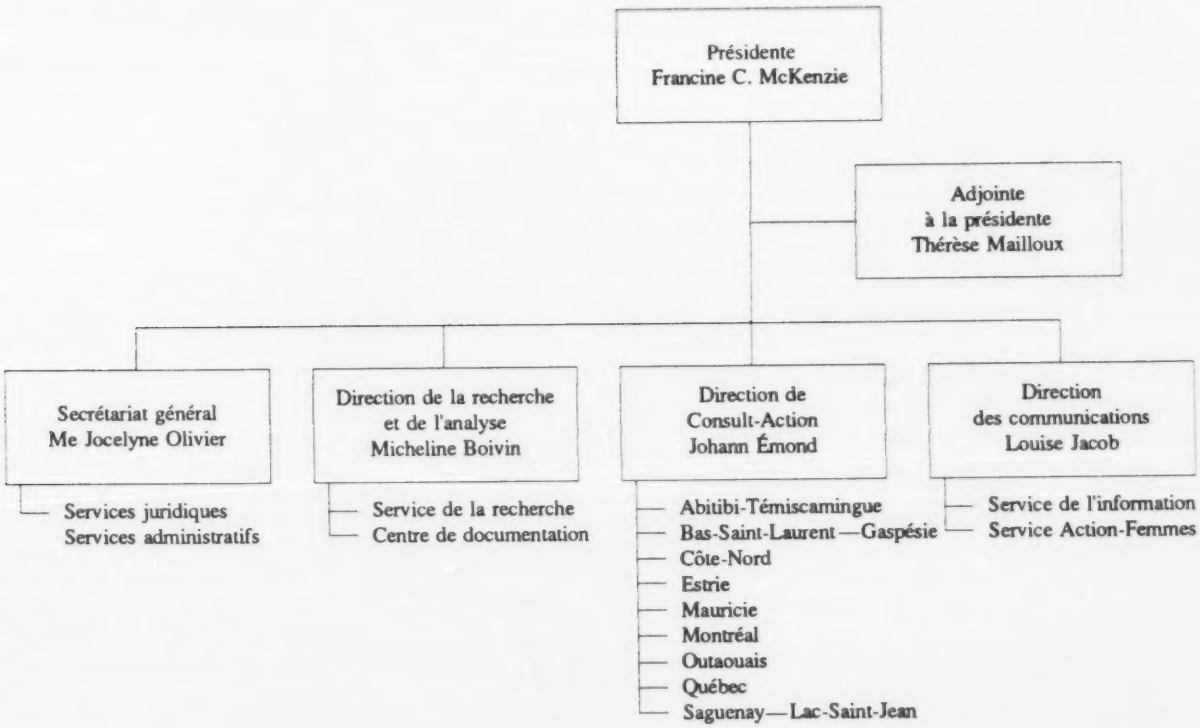

1.1.5 Ressources financières pour l'exercice 1986-1987[1]

Super-catégories/ catégories	Budget (en milliers de dollars) Original	Modifié	Dépenses (en milliers de dollars)
Fonctionnement-personnel			
1- Traitements	2 172 000	2 172 000	2 077 000
2- Autres rémunérations	285 000	285 000	220 000
	2 457 000	2 457 000	2 298 000
Fonctionnement-autres dépenses			
3- Communications	198 900	249 500	235 200
4- Services	214 100	131 200	124 900
5- Entretien	16 500	13 100	14 600
6- Loyers	382 400	383 400	382 600
7- Fournitures	51 900	66 500	61 300
8- Équipement	5 000	26 600	25 500
11- Autres dépenses	8 500	1 000	1 200
	877 300	871 300	845 300
Capital-autres dépenses			
8- Équipement	10 000	16 000	13 700
Prêts, placements et avances			
13- Avances	0 200	0 200	0 200
Total	**3 344 500**	**3 344 500**[2]	**3 157 200**

1 *État des dépenses budgétaires et des déboursés extra-budgétaires (7-S12)*, mise à jour 3108 du 1987-05-04. La mise à jour 3108 n'est pas la dernière pour l'exercice financier 1986-1987.

2 L'objectif de crédits périmés attribués à l'organisme par le Conseil du trésor a été fixé à 170 000 $ pour l'exercice 1986-1987.

1.2 Objectifs et actions du Conseil

1.2.1 Les objectifs

L'exercice 1986-1987 a été le deuxième du plan triennal 1985-1988 du Conseil dont l'objectif principal est l'atteinte de l'autonomie par les femmes. Au cours de cette période, le Conseil s'était fixé les objectifs spécifiques suivants: l'accès à l'emploi, la revalorisation du travail des femmes, le soutien aux adolescentes en regard de leur orientation scolaire, l'amélioration de la situation économique des femmes de plus de 50 ans, l'élargissement de l'accès à l'information produite par le Conseil, l'accroissement de l'autonomie aux plans de la santé, de la fécondité et de l'intégrité physique des femmes, le maintien et le développement des supports collectifs, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé.

1.2.2 Les actions

1.2.2.1 La formation et la socialisation

— La désexisation des manuels scolaires

À la suite d'une modification au processus d'approbation des nouveaux manuels scolaires, le Conseil s'est inquiété des conséquences importantes qui pourraient en résulter, en regard de la désexisation de ces instruments didactiques. Désormais, le ministère de l'Éducation ne filtrerait plus les manuels comme il le faisait auparavant et les responsables du milieu scolaire pourraient décider de l'importance qu'ils accordent à la cote d'appréciation du Ministère. Le Conseil a craint également que, dans le cadre de certains programmes particuliers, le ou les quelques manuels disponibles aient des cotes plutôt défavorables, ce qui ne laisserait aucun choix aux commissions scolaires.

La présidente s'est adressée au ministre de l'Éducation afin de lui demander d'informer au plus tôt les commissions scolaires et autres agents scolaires des nouvelles dispositions relatives à l'approbation des manuels de façon que ceux-ci soient en mesure de s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités.

Dans son intervention, la présidente a de plus demandé au ministre d'évaluer l'impact des procédures d'approbation sur la qualité des manuels produits et sur les choix des usagers, et de faire en sorte que les cotes d'appréciation soient inscrites directement sur les manuels.

— La formation professionnelle au secondaire

En août 1986, le Conseil a formulé ses commentaires sur le plan d'action proposé par le ministre de l'Éducation, *La formation professionnelle au secondaire*.[1] Le Conseil convient que le plan d'action contient des mesures intéressantes telles que celles qui visent à la prolongation de la formation de base de même qu'à faciliter le passage entre les différentes voies de formation. Toutefois, le Conseil s'inquiète de ce que le plan d'action fasse fi de la problématique spécifique des filles en matière de formation professionnelle. Il met également le Ministère en garde contre les tentations d'abolir certains programmes dits féminins au profit des secteurs de pointe. Il en résulterait alors une dépréciation certaine des métiers féminins, déjà moins rémunérés et peu prometteurs.

1.2.2.2 La santé

— Les nouvelles technologies de la reproduction

Dans le cadre d'un vaste projet sur les nouvelles technologies de reproduction étalé sur trois ans, la Direction de la recherche et de l'analyse du Conseil a produit, en 1986-1987, plusieurs documents dont deux sur le problème de l'infertilité. Le premier réunit les données statistiques disponibles sur les services dispensés dans les établissements de santé du Québec[2], alors que le deuxième apporte les témoignages de femmes sous assistance médicale en prévision d'une grossesse[3].

Une étude en cours sur le diagnostic prénatal et l'avortement sélectif a donné lieu à la préparation d'une bibliographie commentée sur le sujet[4].

La Direction de la recherche a aussi représenté le Conseil sur la question des nouvelles technologies de reproduction à l'occasion de quelques événements: Symposium sur la vie et la mort à l'hôpital (Paris, juin 1986), Colloque provincial de Naissance-Renaissance (Montréal, avril 1986), Journée d'information du Regroupement des Centres de santé des femmes (Montréal, avril 1986), États généraux de l'éthique[5] (Rimouski, octobre 1986), Congrès de l'ICREF (Moncton, novembre 1986).

— Le réaménagement d'équipements en obstétrique

Au cours de sa réunion de septembre 1986, le Conseil s'est montré préoccupé du fait que des réaménagements importants de départements d'obstétrique d'hôpitaux étaient envisagés et impliquaient l'implantation d'équipements coûteux, peu propices à assurer un plus grand contrôle des femmes face à leur accouchement. Une représentation a été faite auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'attirer son attention sur le sujet et demandant que des rectificatifs soient apportés aux projets de réaménagement hospitalier fondés sur le concept du « Cybele Cluster System » et qu'un moratoire en matière de financement soit appliqué à des projets similaires à venir.

— Le sondage de la Corporation professionnelle des médecins sur l'accouchement

La Direction de la recherche et de l'analyse a produit une analyse critique du rapport publié par la Corporation professionnelle des médecins suite à son sondage sur la satisfaction des femmes ayant accouché en milieu hospitalier[6]. Ces commentaires ont été communiqués à la ministre déléguée à la Condition féminine.

— Atelier Femmes et santé

La Direction de la recherche et de l'analyse a contribué à la préparation d'un atelier sur la santé des femmes dans le cadre du Colloque Santé et

1 BISSON, Louise, *Commentaires sur le plan d'action du MEQ: La formation professionnelle au secondaire*, Conseil du statut de la femme, août 1986, 4 p.

2 PERRON, Céline, *Portrait statistique des couples qui ont recours à l'assistance médicale pour résoudre un problème d'infertilité*, Conseil du statut de la femme, avril 1986, 55 p.

3 OUELLETTE, Françoise-Romaine, *Les enfants que je veux... si je peux*, Conseil du statut de la femme, janvier 1987, 186 p.

4 BRIÈRE, Paule, *Diagnostic prénatal et avortement sélectif, bibliographie commentée*, Conseil du statut de la femme, janvier 1987, 41 p.

5 DUNNIGAN, Lise, *Les nouvelles technologies de reproduction: le développement scientifique à l'insu des femmes*, Conseil du statut de la femme, communication présentée aux États généraux de l'éthique, Rimouski, 30-31 octobre 1986, 15 p.

6 DUNNIGAN, Lise, *Commentaires relatifs au sondage de la Corporation professionnelle des médecins sur la satisfaction des femmes ayant accouché en milieu hospitalier*, Conseil du statut de la femme, mai 1986, 17 p.

Thérapies tenu en octobre 1986 à Québec. Cette collaboration a touché particulièrement la préparation de l'animation de l'atelier et la présentation d'un document statistique d'accompagnement.

1.2.2.3 Les questions économiques

— L'équité salariale

L'un des objectifs privilégiés par le Conseil pour revaloriser le travail des femmes est l'atteinte de l'équité salariale. Dans le cadre de cet objectif, le Conseil a effectué deux études, l'une sur les différences de revenu entre les femmes et les hommes, l'autre sur les législations canadiennes qui reconnaissent le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent ou d'égale valeur.

Dans l'étude sur les différences de revenus[7], on passe en revue les facteurs qui peuvent influencer leur niveau: l'emploi à temps plein ou à temps partiel, l'âge, le statut professionnel, la scolarité, la syndicalisation, etc. Ces variables n'expliquant pas toutes les différences de revenus constatées, on s'interroge sur le rôle joué par la ségrégation professionnelle et la discrimination salariale pure.

Les législations étudiées dans la deuxième étude[8] sont celles du Québec, du gouvernement fédéral, du Manitoba, du Minnesota ainsi que deux projets de loi de l'Ontario. Le document réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse montre les différences qui existent entre une législation fondée sur les plaintes comme la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et une législation comme celle du Manitoba qui oblige les employeurs à démontrer qu'ils respectent la loi.

Ce document pourra être utilisé comme un instrument d'information pour les groupes de femmes et les différents organismes intéressés à la question de l'équité salariale. Il guidera également le Conseil, au cours de la prochaine année, dans sa recherche de voies de solution et de moyens d'action qui viseraient à assurer une application efficace et concrète du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

— Le revenu minimum garanti

Dans le cadre des réflexions qui ont cours sur la réforme de la sécurité du revenu, la Direction de la recherche et de l'analyse a produit une étude sur le revenu minimum garanti[9]. Après une brève description de notre régime actuel de sécurité du revenu, on précise en quoi consiste un programme de revenu minimum garanti. Puis, des formules concrètes de revenu minimum garanti qui ont été soumises récemment à la discussion publique y sont analysées. Enfin, en tenant compte des intérêts de la population féminine, on y présente les grands principes qui devraient orienter toute réforme de la sécurité du revenu.

— Portrait socio-économique des femmes de la région des Laurentides

Poursuivant ses études sur les femmes des régions, la Direction de la recherche et de l'analyse a produit en 1986 un portrait socio-économique des femmes de la région des Laurentides[10]. Il s'agit de l'analyse d'informations statistiques émanant de diverses sources ayant trait à la situation familiale des femmes de la région, leur place dans la main-d'oeuvre, leur statut professionnel, les secteurs d'emplois occupés et leurs niveaux de revenu.

7 BISSON, Louise *et al*, *Le salaire a-t-il un sexe?*, Conseil du statut de la femme, Les Publications du Québec, 1987, 90 p.

8 GRENIER, Reine, *Un salaire égal pour un travail de valeur égale: examen de certaines lois nord-américaines sur l'équité salariale*, Conseil du statut de la femme, mars 1987, 119 p.

9 LEPAGE, Francine *et al*, *Le revenu minimum garanti et les femmes: examen de propositions récentes*, Conseil du statut de la femme, décembre 1986, 81 p.

10 DALLAIRE, Louise, *Portrait socio-économique des femmes de la région des Laurentides*, Conseil du statut de la femme, septembre 1986, 56 p.

Deuxième partie

2.1 Les avis au Gouvernement

2.1.1 Les avis au Gouvernement concernant les modifications législatives

2.1.1.1 Le partage des biens familiaux en cas de divorce[1]

Comme toutes les organisations qui s'intéressent à cette question, le Conseil a suivi avec intérêt l'introduction de la prestation compensatoire dans notre droit et l'interprétation qu'ont donnée les tribunaux quant à la portée réelle de cette mesure.

Pour corriger les iniquités résultant de la séparation de biens et pour assurer une reconnaissance minimale à chaque conjoint de la contribution à un patrimoine commun, le Conseil a recommandé notamment que soit introduite au régime matrimonial primaire la notion de patrimoine familial commun qui serait composé de la valeur de la résidence familiale et des meubles qui la garnissent. La résidence et les meubles achetés au moment et pendant le mariage seraient partagés en parts égales à la dissolution de celui-ci, alors que la résidence et les meubles acquis avant le mariage seraient partagés en parts égales en déduisant la valeur de ces biens au moment du mariage. Ces dispositions prévaudraient à moins d'une convention intervenue entre les époux au moment de la dissolution.

Par ailleurs, pour rectifier les inégalités qui subsisteraient, le Conseil a recommandé que les articles du Code civil du Québec qui concernent la prestation compensatoire soient modifiés de façon à inclure expressément le travail au foyer comme y donnant droit.

2.1.2 Les avis au Gouvernement concernant la question des ressources

2.1.2.1 La Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux[2]

Le Conseil s'est présenté devant la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux afin de lui faire part des orientations et recommandations qu'il préconise en matière de fonctionnement et de financement des services. Son intervention a porté sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes relativement à leur santé mentale, leur appareil reproducteur, la violence conjugale et sur les agressions sexuelles dont elles sont victimes, de même que sur certains problèmes vécus par les jeunes tels que les abus sexuels et physiques à l'égard des enfants, les grossesses chez les adolescentes et la pauvreté de l'éducation sexuelle.

En matière de financement, le Conseil a demandé que soit maintenu un réseau public universel et gratuit. Il croit que la limitation de la croissance des coûts pourrait être assurée par une promotion de la santé qui viserait une plus grande autonomie des personnes à l'égard de la médecine, par la révision du mode de rémunération des médecins, par une meilleure prévention et par des mesures qui permettraient de modifier des conditions de travail néfastes à la santé.

2.1.2.2 Le Comité de consultation sur la politique familiale

À la suite d'une analyse des recommandations formulées par le Comité de consultation sur la politique familiale contenues dans le document intitulé *Le soutien collectif recommandé pour les familles québécoises*[3], rendu public en avril 1986, le Conseil, dans son avis sur le sujet, se réjouit du fait que, dans l'ensemble, ces recommandations répondent à ses attentes. Le soutien économique aux familles, la conciliation du travail au foyer et du travail rémunéré, l'habitation familiale, la préparation aux responsabilités familiales, les services de garde à l'enfance, le droit de la famille et la lutte contre la violence familiale, autant de sujets abordés par le Comité et qui l'ont été à maintes reprises par le Conseil. Le Conseil a profité de l'occasion pour rappeler que la mise en place d'une politique familiale devra être conciliable avec l'avancement des femmes dans la société, devra éviter de surcharger les familles dans un souci de dégager l'État et devra enfin contribuer à la satisfaction des besoins individuels de chacun des membres de la famille.

---

1 MAILLOUX, Thérèse et Jocelyne OLIVIER, *Le partage des biens familiaux en cas de divorce*, Conseil du statut de la femme, novembre 1986, 59 p.

2 BARNARD, Louise, *Mémoire du Conseil du statut de la femme à la Commission d'enquête sur les services de santé et services sociaux*, juin 1986, 65 p.

3 BARNARD, Louise, *Réaction du Conseil du statut de la femme au rapport du Comité de consultation sur la politique familiale intitulé « Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois »*, Conseil du statut de la femme, septembre 1986, 88 p.

Le Conseil s'est montré défavorable à la création de nouvelles structures responsables d'une politique familiale, car chacun des ministères chargés de répondre aux besoins des personnes a déjà parmi ses responsabilités celle de tenir compte des besoins des familles. Les structures de coordination existantes pourraient, si elles jouent bien leur rôle, assurer la cohérence des politiques relatives à la famille.

2.1.2.3 Le financement des groupes de services pour les femmes[4]

De tout temps les femmes ont investi énormément d'énergies dans du travail bénévole dans diverses sphères d'activités de la vie sociale. Depuis plusieurs années, le Conseil a pris conscience particulièrement de l'ampleur, de la variété, de la qualité et de la spécificité des services réels rendus par les groupes de femmes aux citoyennes du Québec et il croit que l'État devrait intervenir pour soutenir leur action par une aide concrète au plan de leur financement.

Plusieurs raisons motivent cette position du Conseil. D'abord, les groupes répondent à des besoins de base des femmes, de façon immédiate et sans bureaucratie. Ensuite, ils répondent à ces besoins quotidiennement, souvent le soir, parfois vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours par semaine. Aussi, dans bien des cas, ils sont géographiquement les seules ressources accessibles de façon pratique. Enfin, ces services rendus aux femmes par des femmes, qui sont en général elles-mêmes passées par des démarches identiques, contribuent à favoriser une meilleure compréhension de leur situation, le développement de pratiques plus adaptées, ce qui facilite l'atteinte des résultats recherchés dans de meilleurs délais.

Ces groupes de services peuvent se répartir en cinq catégories: les maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence et les maisons pour femmes en difficulté, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et les autres de même nature, les centres de santé pour les femmes, les centres de femmes, et les centres d'accès et de réinsertion des femmes sur le marché du travail.

Le Conseil considère que ces groupes représentent un cumul d'expertises, une richesse de savoir, une force d'engagement qui sont reconnus non seulement par les femmes, mais par la majorité des autorités et des intervenantes du réseau public et parapublic. Il croit lui aussi que les services offerts par ces groupes sont complémentaires à ceux du réseau institutionnel et qu'à ce titre, leur existence ne peut plus être remise en question.

En conséquence, le Conseil a recommandé entre autres que les divers ministères concernés reconnaissent officiellement ces groupes comme des partenaires et leurs regroupements provinciaux comme des interlocuteurs privilégiés dans l'établissement de politiques financières satisfaisantes et adaptées à leurs besoins.

Le Conseil a aussi recommandé que les ministères assurent un financement récurrent et indexé pour une période minimale de trois ans et qu'ils respectent le mode de fonctionnement des groupes, qu'il soit sous une forme hiérarchique ou collective.

2.1.3 Les avis au Gouvernement concernant diverses questions qui intéressent certains organismes publics

2.1.3.1 La prévention des abus sexuels envers les jeunes

En juin 1986, à la suite de la préparation d'un dossier sur la situation des abus sexuels envers les jeunes au Québec, et sur les ressources existantes et les besoins en matière de prévention, le Conseil a présenté un rapport à la ministre de la Santé et des Services sociaux, assorti de recommandations touchant une politique de prévention des abus sexuels et la mise sur pied d'un mécanisme permanent de coordination à l'échelle de la province[5].

4 CÔTÉ, Marie-Hélène, Nicole DORIN et Chantale MICHAUD, *Le financement des groupes de services pour les femmes*, Conseil du statut de la femme, juin 1986, 60 p.

5 BARNARD, Louise et Lise DUNNIGAN, *Rapport et propositions sur la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants*, Conseil du statut de la femme, mai 1986, 59 p.

Troisième partie

3.1 Les faits saillants

3.1.1 Nouvelles technologies de la reproduction

Le Conseil a poursuivi en 1986-1987 son oeuvre de recherche et de sensibilisation de l'opinion publique sur les effets et les conséquences pour les femmes du développement rapide des technologies de la reproduction humaine.

Pionnier en la matière, le Conseil s'est gagné la confiance des critiques sociaux par ses interventions multiples à cet égard: « Ce n'est pas le fruit du hasard si, sur ces questions névralgiques, le point vient d'être fait au Québec, non pas par la profession médicale ou le ministère de la Santé ou de l'Éducation, mais par le Conseil du statut de la femme », a pu dire l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc du journal *Le Devoir* (86-07-23). « [...] elles ne se trompent guère en prévoyant que, si la femme a gagné en se libérant du statut exclusif de mère, elle risque désormais de perdre à nouveau en importance sociale et en identité, si l'utérus artificiel acquiert droit de cité. »

Se situant toujours dans une double perspective d'analyse féministe et humaniste, le Conseil a enrichi la documentation sur les nouvelles technologies de la reproduction en publiant deux recherches additionnelles sur le sujet, un *Portrait statistique des couples qui ont recours à l'assistance médicale pour résoudre un problème d'infertilité* et *Les enfant que je veux... si je peux*, qui s'ajoutent aux quatres études parues en 1985-1986. Une vulgarisation de toutes ces données et des constatations du Conseil a été diffusée plus largement par la publication de la brochure *Enjeux*.

Pour alimenter le débat et faciliter la prise de parole des femmes, le Conseil a produit un guide d'animation qui permet de rejoindre davantage les groupes de femmes. Un vidéo a aussi été réalisé et il devrait permettre d'élargir la portée du message du Conseil.

Enfin, la présidente a participé aux travaux du Comité interministériel de travail sur les nouvelles technologies de la reproduction, mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'automne 1986. Ce comité a notamment pour mandat d'étudier les possibilités d'encadrement et de limitation éventuelle des pratiques relatives aux nouvelles technologies de la reproduction en évaluant leur impact aux plans de l'éthique, de la santé et des droits des femmes, du bien-être de l'enfant et du couple, ainsi qu'aux plans social et juridique.

3.1.2 Maladies transmises sexuellement

Le Conseil a alerté l'opinion publique, en juillet 1986, sur les besoins de prévention et de dépistage des maladies transmises sexuellement (MTS). S'opposant à la décision de l'Hôtel-Dieu de Montréal de rendre payants certains tests de dépistage des MTS, dont la chlamydia, doutant que les jeunes en particulier ne déboursent eux-mêmes des sommes d'argent pour le dépistage d'une maladie qui ne présente à peu près pas de symptômes, le Conseil a demandé d'accroître les sommes destinées à la recherche sur les causes de l'infertilité, plutôt que de favoriser le recours aux méthodes palliatives à l'infertilité telles que l'insémination artificielle et la fécondation in vitro.

Le Conseil a aussi souhaité que le Gouvernement fasse de la chlamydia une maladie à déclaration obligatoire. Selon le Conseil, il est urgent de s'occuper des jeunes qui sont en train de perdre rien de moins que leur capacité de se reproduire.

3.1.3 Promotion de la santé des femmes

À l'issue d'une rencontre avec les représentantes de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas), il a été convenu que le Conseil mènerait un certain nombre d'actions en vue de la promotion de la santé des femmes.

Dans cette perspective, la Direction de la recherche et de l'analyse a conçu plusieurs documents qui donneront lieu à des productions de communications en 1987-1988. Il s'agit de la préparation d'une brochure sur la contraception douce, d'un dépliant à l'intention des adolescentes, sur le tabagisme et d'un dépliant sur les rapports des femmes avec leur médecin.

Par ailleurs, constatant que les soins et les services de santé destinés aux femmes n'ont pas connu d'amélioration significative malgré leurs demandes maintes fois répétées, le Conseil et l'Aféas ont rencontré pour la première fois, en septembre 1986, la Corporation professionnelle des médecins du Québec et l'ont pressée d'intervenir auprès de ses membres pour que soient appliqués les correctifs qui s'imposent. Au cours de cette rencontre, les principaux problèmes de santé des femmes ont été

abordés: médicalisation de la grossesse et de l'accouchement, abus de médicaments, maladies transmises sexuellement, chirurgies inutiles, nouvelles technologies de la reproduction, manque d'information relative à la ménopause.

3.1.4 Rencontre internationale

Le Conseil a participé, à titre d'observateur étranger, au 25e Symposium transdisciplinaire philosophie et médecine, organisé par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé et qui s'est déroulé en juin 1986, à Paris.

À cette occasion, une agente de recherche de la Direction de la recherche et de l'analyse a présenté une allocution qui illustrait notamment l'inquiétude du Conseil au sujet du développement des nouvelles technologies de la reproduction humaine. Plusieurs contacts ont pu être établis avec d'autres groupes et organismes qui interviennent sur ce sujet.

3.1.5 Rencontres interprovinciales

La secrétaire du Conseil a participé à la réunion de planification de la rencontre annuelle des présidentes des conseils fédéral et provinciaux qui s'est tenue à Charlottetown les 7 et 8 mai 1986. Elle a de plus assisté, en compagnie de l'adjointe à la présidente, à la rencontre annuelle qui se tenait cette année à Toronto, du 2 au 4 novembre 1986, sous la direction du Conseil consultatif ontarien.

Une agente de recherche du Conseil a par ailleurs assisté au colloque de l'Institut canadien de recherche et d'étude sur les femmes qui s'est déroulé à Moncton, du 7 au 9 novembre 1986. Elle a participé notamment aux ateliers relatifs au dossier de la santé.

3.1.6 Mémoire au CRTC

Le Conseil a présenté, lors des audiences du printemps 1986 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, un mémoire traçant un bilan des actions menées en matière de publicité sexiste. La présidente a profité de l'occasion pour sensibiliser le CRTC au phénomène de la violence et du sexisme dans les vidéoclips, en présentant notamment le sommaire d'une enquête qu'il a effectuée à ce sujet auprès de 300 jeunes de la région de Québec.

3.1.7 Mémoire à la Commission d'étude sur les municipalités

Le Conseil s'est intéressé aux perspectives qui s'élaborent quant au rôle et aux pouvoirs accrus que les municipalités pourraient se voir confier à moyen terme et il a présenté un mémoire à la Commission d'étude sur les municipalités. Le Conseil a manifesté un doute quant à l'assurance que les femmes auront accès à autant de services que présentement advenant leur transfert aux municipalités, particulièrement dans le cas de services à des types de clientèle précis, comme les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les maisons d'accueil pour les femmes en difficulté.

3.1.8 Production de guides d'animation

Deux guides d'animation de rencontres thématiques avec les groupes de femmes ont été réalisés cette année par la Direction de Consult-Action, avec la collaboration des directions des communications et de la recherche.

Le premier porte sur la fiscalité et s'accompagne de la présentation du vidéo *Fi$c-Égalité*. Il vise à faire ressortir les inégalités subies par les femmes dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, de l'impôt ou du déficit, et à susciter une prise de conscience des réformes fiscales qui seraient de nature à traiter les besoins des femmes de façon équitable.

Le second guide d'animation aborde le sujet des nouvelles technologies de la reproduction humaine. Il est conçu pour transmettre des informations à la fois qualitatives et quantitatives sur le sujet et pour amorcer une réflexion sur les nouveaux choix tant éthiques que politiques auxquels la société est confrontée.

3.1.9 Production de vidéos

Deux vidéos ont été réalisés cette année. Le premier, intitulé *Fi$c-Égalité*, démystifie la fiscalité et soulève les questions relatives à son effet sur le revenu des femmes. L'autre vidéo traite des nouvelles technologies de la reproduction humaine et porte le titre de *Au clair de l'ovule*; il sera lancé au cours du prochain exercice.

3.1.10 Production d'un livre

En collaboration avec Les Publications du Québec, le Conseil a publié l'ouvrage *Le salaire a-t-il un sexe? — Les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes au Québec*. Ce document analyse l'effet des variables types d'emploi, nombre de semaines travaillées par année, âge, statut professionnel, scolarité et syndicalisation, sur l'écart constaté entre les revenus des travailleuses et ceux des travailleurs. La diffusion est assurée par Les Publications du Québec.

3.1.11 Production d'une brochure

Une brochure intitulée *Enjeux* et portant sur les différents aspects des nouvelles technologies de la reproduction humaine a été produite par le Conseil en collaboration avec Les Publications du Québec. Le document, qui s'adresse au grand public, reprend dans une forme vulgarisée le contenu d'une série de six études réalisées par la Direction de la recherche et de l'analyse. Tirée à 5 000 exemplaires, la brochure est vendue à travers le réseau de Les Publications du Québec, ainsi que dans un certain nombre d'autres points de vente.

3.1.12 Lancement de la Recherche auprès des groupes de femmes

Le 30 octobre 1986, la Direction de Consult-Action a profité du lancement de la *Recherche auprès des groupes de femmes* pour souligner de façon spéciale le dixième anniversaire de la mise sur pied de cette direction. L'événement, qui s'est tenu aux bureaux du Conseil à Montréal, a été l'occasion de rappeler les développements successifs survenus à Consult-Action depuis 1976 et qui ont permis d'étendre graduellement la présence du Conseil de Québec et Montréal à toutes les autres régions et de tisser des liens étroits avec l'ensemble du mouvement des femmes.

3.2 Activités régulières

3.2.1 La Présidence — relations de presse et relations publiques

Au cours de 1986-1987, la présidente a accordé quelque 65 entrevues aux médias, soit 35 à la presse radiophonique, 21 pour la télévision et 9 à des journalistes de la presse écrite en vue d'articles de fond. Les dossiers les plus fréquemment abordés ont été ceux des maladies transmises sexuellement et des nouvelles technologies de la reproduction.

La présidente a également participé à une quarantaine d'événements aux fins d'y représenter officiellement le Conseil. Mentionnons entre autres:

— le Forum des femmes 86, organisé par la CEQ (86-04-19);

— le 20e anniversaire de la Fédération des femmes du Québec (86-04-26);

— l'Appel pour le million de minutes pour la paix (86-09-16);

— le lancement de Accès 51 par la Chambre de commerce de Montréal (87-03-18).

La présidente a pris notamment la parole devant les groupes suivants:

— l'Association internationale des secrétaires professionnelles (86-04-23);

— l'Association des économistes québécois (86-04-25);

— le Conseil provincial des Associations des femmes diplômées des universités (86-10-18);

— quelques groupes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Alma à l'occasion du 8 mars 1987.

3.2.2 Information à la population

Le Conseil du statut de la femme a maintenu sa politique relativement à l'accessibilité des citoyennes et citoyens aux services gouvernementaux. Ainsi, les services à la population, tels l'accueil, les services de la documentation et d'Action-Femmes, sont demeurés ouverts sans interruption de 8 h 30 à 17 h.

De plus, une ligne téléphonique sans frais permet à l'ensemble de la population du Québec d'avoir accès aux services dispensés par le Conseil.

Conformément à son mandat d'informer la population sur les questions d'égalité et des droits des femmes, le Conseil a maintenu l'expédition gratuite de documents qu'il produit. Ainsi, près de 90 000 documents ont été transmis.

Au cours de l'année 1986-1987, la Direction des communications a produit des revues de presse quotidiennes, hebdomadaires et régionales et diffusé 29 communiqués dont voici les principaux titres:

— *Le CSF s'inquiète du contenu des vidéoclips et dresse le bilan en matière de publicité sexiste* (86-04-20);

— *Vers l'autonomie économique des femmes, le CSF en tournée à Sherbrooke* (86-05-01);

— *Les Québécoises tiennent aux allocations familiales et à l'allocation de disponibilité* (86-06-10);

— *Le CSF se réjouit de l'adoption du règlement sur les programmes d'accès à l'égalité (PAE) et demande que celui-ci s'applique à tous les PAE* (86-06-17);

— *Réaction du CSF au plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine* (86-06-26);

— *Tests payants de dépistage de MTS: le CSF s'oppose à la décision de l'Hôtel-Dieu de Montréal* (86-07-15);

— *Devant la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, le CSF demande le maintien d'un système de santé universel et gratuit* (86-08-25);

— *Le CSF se réjouit de la décision du ministre de la Justice, M. Herbert Marx* (dossier avortement) (86-09-16);

— *Le CSF réagit positivement à la décision du professeur Jacques Testart en matière de techniques de procréation artificielle* (86-09-23);

— *Le CSF et l'Aféas pressent la Corporation professionnelle des médecins du Québec d'agir* (86-10-02);

— *Le CSF déplore la décision de l'Hôtel-Dieu de Lévis (fermeture de sa clinique sur les MTS)* (86-10-28);

— *Le CSF lance un portrait des groupes de femmes au Québec* (86-12-09);

— *Une nouvelle publication sur les enjeux de la reproduction artificielle* (87-03-03);

— *Le CSF demande au Gouvernement d'agir pour les femmes âgées* (87-03-25).

Le Service Action-Femmes a répondu à plus de 6 800 demandes téléphoniques et traité plus de 200 demandes par courrier. Le service a également traité environ 330 plaintes qui ont porté principalement sur la publicité sexiste, la discrimination au travail et des sujets de nature juridique. Chaque plainte a fait l'objet d'une étude, parfois d'une recherche, et une réponse a été transmise à la plaignante dans laquelle on lui expliquait les droits et les recours dont elle disposait pour faire avancer son dossier.

3.2.3 Production de *La Gazette des femmes*

Le magazine *La Gazette des femmes* paraît six fois par année et il compte 36 pages. En 1986-1987, son tirage est passé de 56 000 à 75 000 exemplaires. Pour la même période, le nombre d'abonnées a progressé de 46 780 à 61 119.

L'objectif du Conseil en publiant ce magazine est d'informer le public, les femmes en particulier, de ses activités et des mesures gouvernementales qui ont un impact sur la condition des femmes. Il veut aussi renseigner les femmes des droits et responsabilités qu'elles peuvent exercer ou revendiquer, au regard des différents rôles qu'elles sont appelées à jouer dans la société: travailleuse, mère éducatrice, citoyenne, contribuable, électrice, etc. Pour ce faire, *La Gazette des femmes* vise à présenter à sa clientèle des contenus concrets qui collent à la réalité quotidienne des femmes, qui présentent des solutions nouvelles et acceptables à celles qui s'interrogent sur leurs rôles sociaux, qui témoignent enfin d'une solidarité des femmes en matière de condition féminine.

Voici, pour chacune des parutions de 1986-1987, les titres des principaux articles:

— Volume VIII, numéro 1, mai-juin 1986
  - « Stérilité: Jusqu'où aller pour avoir un enfant? »
  - « L'enfant à tout prix, vraiment? »
  - « Quelques données sur l'infertilité »

— Volume VIII, numéro 2, juillet-août 1986
  - « Avec qui vivez-vous et que partage-t-il? »
  - « Le handicap a-t-il un sexe? »
  - « Une maison pour adolescentes »

— Volume VIII, numéro 3, septembre-octobre 1986
  - « L'amour en herbe »
  - « Survivre en Haïti »
  - « La langue se féminise (rapport de l'OLF) »

— Volume VIII, numéro 4, novembre-décembre 1986
  - « Les filles ont-elles encore peur des sciences? »
  - « La « pub » en France: toujours aussi sexiste? »
  - « Croyez-vous encore aux allocations familiales? »

— Volume VIII, numéro 5, janvier-février 1987
  - « Quelle vieillesse vous préparez-vous: un âge d'or ou d'argent? »
  - « Les femmes invisibles »
  - « Le métier de secrétaire a-t-il de l'avenir? »

— Volume VIII, numéro 6, mars-avril 1987
  - « Où va le mouvement des femmes? »
  - « Fiscalité: comment ne pas s'en laisser imposer? »
  - « Les corridors du stress (infirmières à l'urgence) »

Conformément aux directives concernant l'abonnement aux publications gouvernementales, l'application de la procédure obligatoire de réabonnement est prévue pour septembre 1987.

3.2.4 Le Centre de documentation

Le Centre de documentation a poursuivi cette année le développement du fonds documentaire en matière de condition féminine du Conseil. Il compte maintenant une collection de quelque 8 000 volumes, monographies, rapports d'études et ouvrages de référence, et il reçoit environ 300 périodiques, revues et bulletins.

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Centre a presque doublé, par rapport à l'an dernier, le nombre d'informations et de recherches documentaires auxquelles il a donné suite, soit un total de 6 280 réponses. Le Centre a aussi accueilli 3 370 personnes qui sont venues faire de la consultation sur place, la plupart provenant de la région de Québec.

Par ailleurs, plus de 1 700 prêts de documents ont été enregistrés.

L'analyse des demandes d'information et de documentation démontre que les principaux sujets ayant retenu l'intérêt de la clientèle sont d'abord le travail, puis les nouvelles technologies de la reproduction, la santé, la violence et les affaires juridiques.

Le Centre a poursuivi sa contribution à la priorité thématique du Conseil, soit les nouvelles technologies de la reproduction, en enrichissant sa collection d'une centaine de documents sur cette question. De même, le Centre a élaboré un volumineux dossier documentaire sur les biotechnologies humaines et dressé la liste des mots clés correspondants. Aussi, le Centre a notamment développé sa collection sur la question de l'équité salariale et des programmes d'accès à l'égalité pour répondre à une autre des priorités du plan triennal 1985-1988 du Conseil, soit la revalorisation du travail des femmes.

Cette année, le Centre de documentation s'est également doté d'un micro-ordinateur pour rapatrier des tâches telles que l'utilisation et l'exploitation du système de catalogage en direct du réseau des bibliothèques gouvernementales du Québec (système Utlas), la saisie des données en rapport avec la gestion documentaire, la téléréférence, le traitement de textes. Le Centre réunira ainsi les conditions nécessaires à la création d'une base de données québécoises en matière de condition féminine, en vue d'améliorer les services à la clientèle et d'élargir son champ d'action.

3.2.5 Soutien aux groupes de femmes

En 1986-1987, conformément à son mandat, la Direction de Consult-Action a fourni un support aux groupes de femmes et informé le Conseil du vécu régional par rapport aux différentes problématiques reliées à la condition féminine.

Les secteurs de la santé, de la violence, du financement et des questions économiques ont requis cette année des efforts importants, que ce soit par des réponses ponctuelles, par des rencontres d'information, par la production d'outils d'animation, qui permettent aux femmes d'amorcer ou de poursuivre leur réflexion sur ces problématiques, par des sessions de formation et des conférences, par la production d'avis au Conseil ou dans un rôle de mise en lien entre les instances politiques décisionnelles et les groupes de femmes.

Une préoccupation constante de la Direction de Consult-Action, du Conseil et des groupes de femmes est sans contredit celle du financement des groupes de femmes. Durant toute l'année, les agentes de recherche ont dû accorder un support aux groupes dans leur recherche de subventions et poursuivre avec eux une réflexion sur le sujet. Dans leurs nombreuses demandes d'appui au Conseil, les groupes sollicitent notre collaboration. Celle-ci se manifeste souvent par un appui du Conseil auquel a participé Consult-Action en fournissant une expertise ou un avis. En ce sens, Consult-Action a participé à une proposition de mode de financement pour les centres de santé des femmes.

Toutes ces interventions ont été faites dans un but de développer l'autonomie des femmes et de consolider leur réseau de solidarité qui se manifeste par le biais de la vie associative.

Dans cette optique, le personnel de Consult-Action a poursuivi son travail de support auprès des différentes tables de concertation régionale, auprès des femmes impliquées dans les sommets socio-économiques et celles engagées dans les structures mises sur pied suite aux différents sommets socio-économiques régionaux.

Plus particulièrement dans la région de Montréal, des efforts importants ont été déployés dans le but de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des groupes de femmes issus des communautés culturelles.

Au total, le personnel de Consult-Action a tenu plus de 1 700 réunions ou rencontres avec des groupes de femmes, offert environ 3 100 consultations téléphoniques et participé à quelque 320 sessions de formation ou conférences.

Outre ces interventions, Consult-Action a poursuivi la mise à jour annuelle du Répertoire des groupes de femmes. Ce répertoire contient la liste de plus de 1 460 groupes de femmes du Québec répartis dans neuf régions administratives, la liste des associations provinciales et la répartition thématique des groupes.

3.2.6 Les services administratifs

Sur le plan administratif, en plus des activités régulières concernant la gestion des ressources financières et humaines du Conseil, les services administratifs ont dû répondre à des besoins nouveaux. Ainsi, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, un programme de prévention a été élaboré et transmis à la Commission sur la santé et la sécurité du travail.

À la demande du Conseil du trésor, un premier bilan de gestion des ressources humaines a été produit. En plus de tracer le portrait de la gestion des effectifs du Conseil, ce bilan fixe les objectifs de notre organisme et adresse des recommandations au Conseil du trésor.

Les services administratifs ont aussi transmis des commentaires au Conseil du trésor concernant le programme d'accès à l'égalité devant être appliqué à la fonction publique et soumis à la consultation auprès des ministères et des organismes. Au cours de l'année 1986-1987, quatre employées ont bénéficié du programme d'égalité en emploi en vigueur au Conseil.

3.2.7 Productions audiovisuelles

Les productions audio-visuelles sont un des moyens mis en oeuvre par le Conseil pour rendre l'information qu'il génère accessible à toutes les catégories de la population. Sept vidéos du Conseil sont distribués par la Cinémathèque du ministère des Communications et ils ont fait l'objet d'un total de 438 prêts au cours de 1986-1987.

La majorité des demandes d'emprunt proviennent des groupes de femmes, des commissions scolaires, des cégeps, des universités, des CLSC, des hôpitaux, des différents ministères. De plus, ces vidéos furent diffusés sur les ondes d'une vingtaine de canaux régionaux de télévision, de câblodiffusion, de stations de télévision communautaire et de Radio-Québec.

Deux vidéos ont été produits cette année. Un premier intitulé *Fi$c-Égalité* vise à démystifier la fiscalité et à cerner les enjeux qui concernent les femmes, ainsi qu'à identifier les pistes d'action et les mobilisations nécessaires en vue d'obtenir des réformes fiscales plus équitables. Ce vidéo a été l'objet de plus de 100 prêts depuis sa sortie en décembre 1986 et il constitue un des documents les plus en demande de la Cinémathèque. La Direction de Consult-Action assure elle aussi une certaine distribution de ce vidéo puisque l'équipe l'utilise de concert avec son guide d'animation sur la fiscalité.

Le second vidéo produit cette année porte sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine. Intitulé *Au clair de l'ovule*, il a été conçu pour sensibiliser le public à l'impact qu'auront ces technologies sur la société. Son lancement est prévu pour le printemps 1987.

Le vidéo *CSF bonjour*, qui explique le rôle du Conseil et les services qu'il offre à la population, a été traduit en anglais et est aussi distribué par le ministère des Communications.

Le Conseil, de plus, a participé à la production d'une série d'émissions intitulée *Femmes de métier*. Cette série dresse un portrait des femmes gaspésiennes qui oeuvrent dans des secteurs non traditionnels. Elle sera diffusée sur les ondes de Radio-Québec et dans le réseau des écoles secondaires et des polyvalentes.

Enfin, tous les documents vidéos du Conseil ont maintenant pignon sur rue en France: ils sont disponibles, pour visionnement sur place, au Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, à Paris.

3.2.8 Conférences

Outre les conférences données par la présidente, le Service de l'information dispose d'une banque de noms de conférencières et il a répondu à plusieurs demandes provenant de divers groupes impliqués dans des domaines relatifs à la condition féminine.

En 1986-1987, 70 demandes ont été adressées au service. Le personnel du Conseil a répondu à 40 d'entre elles et 17 ont été référées à des conférencières externes; 13 demandes ont été déclinées. Les sujets de conférences les plus fréquents ont été le droit de la famille, les nouvelles technologies de la reproduction et les femmes sur le marché du travail.

3.2.9 Stands d'information

Le Conseil a participé à quatre salons en 1986-1987 où son stand d'information et des animatrices ont pu renseigner le public sur ses activités et ses services.

Le principal événement a cet égard a été sans conteste le Salon de la femme de Montréal où environ 10 900 personnes ont visité le stand du Conseil. Quelque 14 500 exemplaires de divers dépliants, 6 500 copies de *La Gazette des femmes* et 1 500 affiches ont été distribués à ce moment. Près de 2 000 femmes ont profité de l'occasion pour s'abonner au magazine du Conseil. Le déroulement du concours Déméritas-Éméritas faisait aussi partie de la présentation de ce kiosque.

3.2.10 Concours Déméritas-Éméritas

Pour la sixième année consécutive, le Conseil a organisé la remise des prix Déméritas-Éméritas. Cette année, le concours s'est tenu dans le cadre du Salon de la femme de Montréal, dans le but de rejoindre les femmes non regroupées, soit une clientèle moins sensiblisée au sexisme que les membres des associations et groupes de femmes. Le public a été invité à participer au vote en remplissant sur place un bulletin et en le glissant dans l'une des six urnes placées sous chacune des photos des publicités en lice, sélectionnées à partir des messages signalés au Conseil au cours des semaines précédentes.

C'est une annonce télévisée pour la carte de crédit En route qui a mérité le prix Éméritas 1986, attribué par le Conseil à la publicité qui brise le mieux les stéréotypes sexistes. L'annonce présentait une femme réglant la note d'un repas d'affaires

avec la carte de crédit En route. Mille quatre cents personnes ont voté en faveur de ce message publicitaire.

Quant au prix Déméritas, le prix citron dénonçant la publicité la plus sexiste, il a été attribué à une annonce de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il s'agit d'un message imprimé ayant pour titre « La formation des leaders ». Cette annonce, parue dans l'*Image économique*, n'est illustrée que de profils d'hommes! Deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept personnes ont désigné ce message publicitaire comme étant le plus sexiste.

Le service Action-Femmes avait reçu avant la tenue du concours 263 plaintes relatives à des publicités sexistes ou dévalorisantes pour les femmes, et 378 mentions pour des publicités brisant les stéréotypes sexistes. Depuis la tenue du concours au printemps 1986, 104 nouvelles plaintes ont été acheminées au Conseil.

3.2.11 8 mars

Dans le but d'élargir les perspectives du mouvement des femmes, le thème retenu cette année pour souligner les activités entourant la Journée internationale des femmes a été: *Vision 2000: plus fortes que jamais!* L'objectif était de susciter la réflexion sur l'évolution sociale des femmes et sur les priorités à privilégier pour l'avenir.

À cette occasion, le numéro de mars-avril de *La Gazette des femmes*, qui a été tiré à 75 000 exemplaires dont 10 000 furent distribués lors d'événements spéciaux organisés pour le 8 mars, a mis en évidence le mouvement des femmes par un dossier spécial où trente représentantes d'organismes et des femmes non regroupées ont énoncé leurs priorités.

Le Conseil a de plus produit une affiche dont 5 000 exemplaires ont été distribués et un stand d'information a été installé à Place Bonaventure, à Montréal.

La présidente a assisté à diverses manifestations et elle a accordé des entrevues aux médias. En régions, l'équipe de Consult-Action a participé à plusieurs activités organisées par des groupements de femmes.

3.2.12 Protection des non-fumeurs

La secrétaire générale a été nommée coordonnatrice de la mise en place des mécanismes permettant l'application de la nouvelle Loi sur la protection des non-fumeurs dans les locaux des neuf édifices où sont situés le siège social et les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme.

Pour sa part, la présidente a élaboré un plan de désignation dans tous les locaux du Conseil et d'affichage où s'applique l'interdiction de fumer.

En plus des lieux expressément désignés par la loi, soit les comptoirs destinés à des prestations de services à des personnes qui peuvent se rendre sur les lieux, les bibliothèques et les salles de conférence, la présidente a étendu cette interdiction de fumer à une autre catégorie de lieux, en l'occurrence la salle des photocopieuses.

Afin d'assurer le respect de cette loi, huit inspectrices ont été nommées. À ce jour, aucun avis d'infraction n'a été délivré.

Quatrième partie

4. Perspectives 1987-1988

Cette année, le Conseil entreprend la dernière année de son plan triennal. Ses actions porteront davantage sur la poursuite des activités déjà entreprises. Les questions économiques continueront de susciter son intérêt, ceci dans le but d'améliorer la situation financière des femmes. Ainsi, il compte accorder beaucoup d'attention à la question de l'équité salariale, dans le but de faire des recommandations précises au Gouvernement sur ce sujet. De plus, il surveillera de très près les modifications qui pourront être apportées au régime d'aide sociale, aux régimes de retraite et à la fiscalité si des réformes devaient être entreprises.

En ce qui a trait au dossier santé, le Conseil poursuivra ses travaux relatifs aux nouvelles technologies de la reproduction et produira, notamment, une recherche sur le diagnostic prénatal. La réflexion portera également sur l'orientation souhaitable des services en infertilité au Québec. Le Conseil mettra la dernière main à sa proposition qui vise à modifier le Code civil du Québec relativement à la confidentialité des dossiers en matière d'adoption et de procréation artificielle. Cette proposition consacrera le droit de connaître leurs origines dès qu'ils atteignent la majorité, aux enfants qui à l'avenir seront adoptés ou issus des méthodes de paraconception.

Également, le Conseil poursuivra ses démarches concernant les contrats de grossesse. À cet effet, il continuera de dénoncer le caractère non valide et non exécutoire de ces contrats en droit québécois, à sensibiliser et à expliquer à la population pourquoi, au Québec, il n'y a pas de vide juridique.

Parallèlement à ces travaux, le Conseil entend continuer de fournir une information permettant d'apprécier véritablement les enjeux des nouvelles technologies de la reproduction. La brochure *Enjeux* sera traduite en anglais sous le titre *Dilemmas* et diffusée par tout le Canada.

Dans ce même contexte, des énergies importantes seront consacrées à l'organisation d'un forum international qui doit se tenir à Montréal les 29-30-31 octobre prochain. Le Conseil veut ainsi créer un lieu privilégié de contact entre les femmes et les experts des différentes disciplines reliées aux nouvelles technologies de la reproduction. Des experts tant québécois et canadiens, qu'étrangers (Américains, Anglais, Australiens, Belges, Français et Suisses) seront donc invités à prendre position sur les aspects les plus controversés de la reproduction artificielle, selon leur spécialité et leur analyse de la situation. Quant aux quelque 500 participantes, elles auront l'occasion de réagir à ces prises de position en fonction de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs intérêts.

Le Conseil entend examiner le phénomène de la violence et du sexisme dans les vidéoclips. À cette fin, il procèdera à la mise sur pied d'activités visant à sensibiliser la population et surtout les jeunes qui consomment de plus en plus ce produit.

Enfin, diverses autres actions devraient être entreprises dans le secteur de la santé, à l'intention des adolescentes et des adolescents notamment, avec la collaboration souhaitée du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Conseil du statut
de la femme

Imprimé au Québec, Canada